



**RÉINVENTER LE
REFROIDISSEMENT
POUR UN MONDE
PLUS DURABLE**



Code de conduite

pour les fournisseurs et lessous-traitants



REINVENTARE IL RAFFREDDAMENTO AL SERVIZIO DEL PIANETA

NOS VALEURS

Nos valeurs reflètent qui nous sommes et notre façon de travailler, en tant qu'équipe d'individus professionnels et passionnés. Plus que des principes, il s'agit des actes que nous posons au quotidien : notre façon d'être et de faire nous engage à respecter les normes les plus élevées, au travail comme dans la vie.



FAIRE PREUVE
DE COURAGE



INCITER
L'INNOVATION



EMBRASSER LA
RESPONSABILITÉ



INSPIRER
CONFIANCE

NOTRE MISSION

*Œuvrer sans relâche pour un refroidissement réellement durable,
inspiré de la nature et implémenté par nos équipes,
au service du monde et de sa croissance,
de son succès et de sa prospérité.*

Le présent Code de conduite énonce et définit les principes et les normes de Baltimore Aircoil Company, Inc., et de toutes ses filiales (ci-après dénommées "BAC") pour tous ses fournisseurs et sous-traitants de biens et de services. BAC s'est engagée à promouvoir un monde dans lequel le progrès revêt un caractère durable et à faire progresser sans relâche le refroidissement de toutes les manières qui nous permettent d'aller de l'avant. BAC souhaite s'associer à des fournisseurs qui contribueront à développer davantage les performances de durabilité au sein de notre entreprise. Au minimum, nous attendons de tous les fournisseurs et sous-traitants qu'ils respectent les normes et promeuvent les valeurs décrites ci-dessous, afin de contribuer à l'avancement de l'engagement de BAC à réinventer le refroidissement pour un monde plus durable.

Engagement global

Les fournisseurs doivent respecter et obéir aux lois de tous les pays où ils opèrent, obtiennent et/ou vendent des biens et des services. Les fournisseurs doivent respecter les droits de l'homme et réduire les impacts environnementaux produits par leur entreprise. Les fournisseurs sont tenus d'adhérer à des normes environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise internationalement reconnues. En outre, les fournisseurs doivent s'efforcer de mettre en œuvre ces mêmes principes avec leurs fournisseurs et sous-traitants.

Conduite éthique des affaires

Lutte contre la corruption, l'extorsion et le détournement de fonds

Les fournisseurs doivent se conformer à toutes les réglementations applicables en matière de lutte contre la corruption. Nos organisations adhèrent à une politique de tolérance zéro qui inclut toute forme de corruption, d'extorsion ou de détournement de fonds.

Protection des informations confidentielles

Les fournisseurs sont censés protéger les informations confidentielles appartenant à BAC et à ses clients. La divulgation de toute information confidentielle constitue une violation de ce Code de conduite, des exigences contractuelles de BAC et potentiellement de la loi. Les informations confidentielles comprennent les documents juridiques, les contrats, la propriété intellectuelle, les secrets commerciaux et les informations concernant un employé ou un client.

Règlements sur le commerce extérieur

Les fournisseurs doivent prendre les mesures appropriées pour se conformer aux lois sur la réglementation commerciale du pays dans lequel ils opèrent. Les fournisseurs ne doivent pas enfreindre les lois sur les droits de douane, les taxes, les subventions, les embargos et les quotas, ni les dispositions relatives à la lutte internationale contre le terrorisme.

Concurrence loyale

Les fournisseurs sont tenus de connaître et de respecter les lois antitrust et autres lois sur la concurrence applicables. Aucune fixation des prix, aucune soumission collusoire, aucune répartition des marchés, ni aucun autre comportement anticoncurrentiel ne sera autorisé.

Politiques du travail et droits de l'homme

Interdiction du travail des enfants

Le recours illégal au travail des enfants est interdit en toutes circonstances. L'âge minimum d'admission à l'emploi est la limite légale fixée par les autorités locales, régionales ou nationales, ou la fin de la scolarité obligatoire, si cette limite est plus élevée. BAC respecte la protection de la santé, du bien-être et des opportunités d'éducation des enfants.

Pas de travail forcé

(lutte contre l'esclavage et la traite des êtres humains)

L'exploitation ou l'imposition d'un travail involontaire par un fournisseur est interdite. Les fournisseurs ne toléreront pas l'esclavage, la traite des êtres humains ou le travail involontaire en prison. Les travailleurs sont libres de quitter l'entreprise et de mettre fin à leur emploi à tout moment.

Heures de travail

Les fournisseurs ne doivent pas demander à leur personnel de travailler au-delà des limites quotidiennes et hebdomadaires d'heures de travail définies et exigées par la législation locale, étatique/provinciale et fédérale/nationale. Les heures de travail (y compris les heures supplémentaires) doivent être conformes aux lois et règlements applicables, aux conventions collectives et aux conventions internationales.

Salaires et avantages sociaux

Les fournisseurs doivent se conformer à toutes les lois et réglementations applicables, y compris celles relatives aux salaires minimums, aux heures supplémentaires et aux avantages légaux. Le fournisseur informe les membres de son personnel de la base sur laquelle ils sont payés, et ce en temps opportun. Les retenues sur salaire à titre de mesure disciplinaire ne sont pas autorisées.

Politiques du travail et droits de l'homme (suite)

Discrimination

Les fournisseurs ne doivent pas tolérer la discrimination ou le harcèlement fondés sur le sexe, la couleur, la race, l'origine nationale, la religion, l'orientation sexuelle, l'âge, le statut de vétéran, le handicap, le statut social ou l'identité de genre. Ces facteurs, ou tout autre facteur non lié à l'emploi, ne doivent pas être utilisés dans les pratiques d'embauche et d'emploi, y compris les décisions en matière de salaire, d'avantages sociaux ou de mesures disciplinaires.

Santé et sécurité (conditions de travail sûres)

Les fournisseurs doivent veiller à ce que tous les travailleurs reçoivent une formation et des communications régulières concernant les plans d'urgence et les pratiques de travail sûres. Les fournisseurs sont tenus de disposer de systèmes permettant de prévenir et de détecter les risques pour la sécurité, la santé et la sûreté de tous les employés, et d'y répondre. Des équipements de protection individuelle (EPI) seront fournis afin que les employés puissent effectuer leur travail en toute sécurité et des panneaux d'avertissement seront installés afin d'identifier tous les dangers potentiels.

Liberté d'association

Les fournisseurs doivent respecter le droit des travailleurs de former et d'adhérer à des organisations de travailleurs de leur choix et de s'associer librement, comme l'autorisent toutes les lois et réglementations applicables sur le lieu des opérations.

Minerais provenant de zones de conflit

Les minerais provenant de zones de conflit sont l'étain, le tantale, le tungstène et l'or (3TG). Ces minerais sont souvent liés à de graves violations des droits de l'homme et au financement de groupes armés... de plus amples informations sont disponibles [ici](#). BAC s'attend à ce que tous les produits livrés par les fournisseurs soient exempts de 3TG. Dans les rares cas où un fournisseur doit livrer des produits contenant des 3TG, BAC doit être informée par écrit de l'existence de minerais provenant de zones de conflit. En outre, le [modèle](#) de rapport sur les minerais provenant de zones de conflit (CMRT) doit être complété et envoyé à BAC.

Environnement

Droit de l'environnement

Les fournisseurs doivent mener leurs activités dans le respect total de toutes les lois et réglementations fédérales et locales en matière d'environnement concernant les déchets dangereux, les émissions de gaz à effet de serre, l'élimination des déchets, etc.

Durabilité

Les fournisseurs doivent s'efforcer de réduire leur impact sur l'environnement en minimisant les émissions de gaz à effet de serre, en réduisant la consommation d'énergie et d'eau, en produisant moins de déchets, en réduisant l'utilisation de matières premières et de ressources naturelles et en réduisant les émissions dans l'air, l'eau et le sol.

Qualité de l'eau

Les fournisseurs doivent définir et mettre en œuvre des politiques visant à réduire les déchets et la pollution qui pénètrent dans les cours d'eau. Les fournisseurs s'efforceront de participer aux initiatives de conservation de l'eau en réduisant la consommation d'eau dans les domaines de travail dans lesquels ces initiatives sont possibles.

RÉINVENTER LE
REFROIDISSEMENT
POUR UN MONDE
PLUS DURABLE



BALTIMOREAIRCOIL.COM

